

Seine-Maritime



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

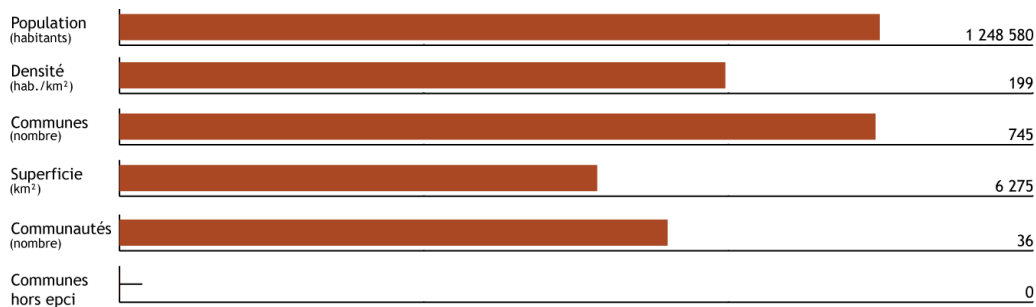
29 avril 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2010 :

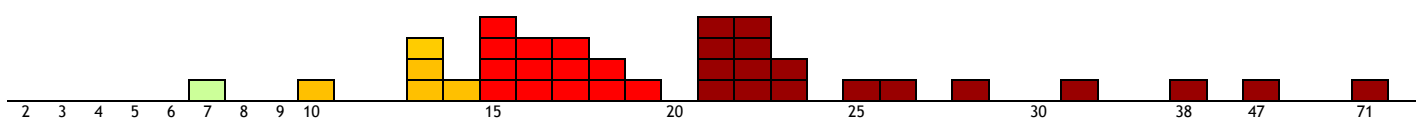
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

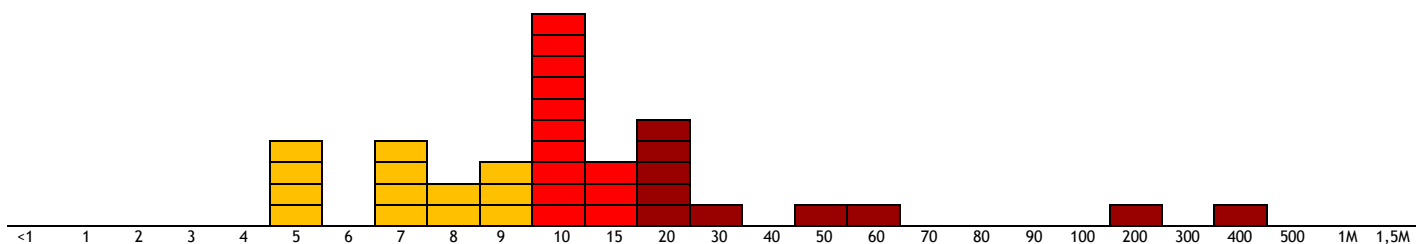
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

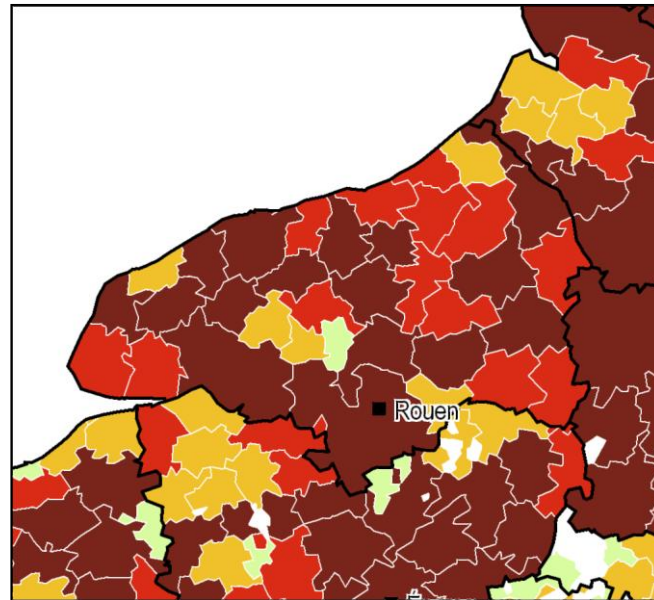


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
7	1
10	1
13	3
14	1
15	4
16	3
17	3
18	2
19	1
21	4
22	4
23	2
25	1
26	1
28	1
31	1
38	1
47	1
71	1
TOTAL	36

Population/Communauté	
Population	Communautés
5 à 6 000	4
7 à 8 000	4
8 à 9 000	2
9 à 10 000	3
10 à 15 000	10
15 à 20 000	3
20 à 30 000	5
30 à 40 000	1
50 à 60 000	1
60 à 70 000	1
200 à 300 000	1
400 à 500 000	1
TOTAL	36

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Souvent fondée sur une base cantonale, la trame intercommunale est composée, en majorité, de structures de taille significative :

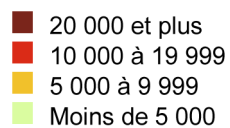
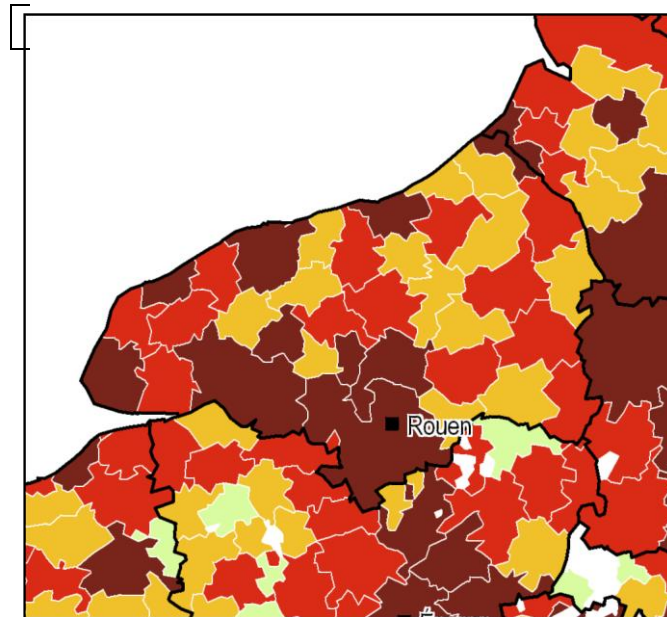
- 17 communautés sur 36 (soit 47,20%) comptent au moins 20 communes.
- 13 communautés (soit 36,10%) comptent entre 15 et 19 communes.
- 5 communautés (soit 13,90%) comptent entre 10 et 14 communes.
- 1 communauté compte moins de 10 communes (CC Caux Austreberthe).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation équivalente dans les territoires limitrophes avec, toutefois, des communautés plus morcelées dans l'Eure, au contact de la vallée de la Seine.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le territoire départemental est, pour une bonne part, organisé autour de petits pôles urbains.

Les communautés les plus peuplées sont principalement situées en bordure de la Seine et de son embouchure ainsi que sur le littoral :

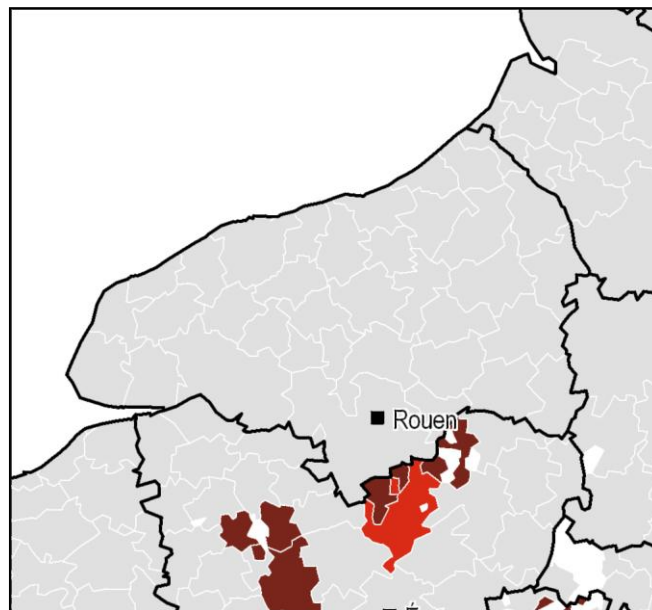
- 13 communautés sur 36 (soit 36,10 %) comptent entre 10 000 et moins de 20 000 habitants.
- 13 communautés (soit 36,10 %) comptent entre 5 et moins de 10 000 habitants.
- 10 communautés (soit 27,80 %) comptent au moins 20 000 habitants, dont 1 plus de 200 000 habitants (CA Havraise) et 1 près de 500 000 habitants (CA Rouen-Elbeuf-Austreberthe) ; elles représentent, respectivement 19,70 % et 39,70 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Situations identiques ou proches dans les territoires limitrophes.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	2
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	1
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	0

Évolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2010

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètre existant :

- Bois-Hérault a intégré la CC du plateau de Moulins d'Ecalles.

Entre 2009 et 2010

Fusion de communautés :

- CA Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), 71 communes, par la fusion de la CA Elbeuf-Boucle de Seine, de la CA Rouennaise et de la CC de Seine-Austreberthe.

Elargissement de périmètre existant par intégration de communes isolées :

- Saint-Martin-Osmonville a intégré la CC Saint-Saëns - Porte de Bray.

Entre 2010 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- Aucune commune « isolée ».

Projet de schéma d'orientation de la coopération intercommunale en Seine-Maritime- 2006
(Données transmises par la préfecture)

Bilan

- L'intercommunalité en chiffres
41 EPCI à fiscalité propre : 4 communautés d'agglomération et 37 communautés de communes.
A ce jour, 98,66% des communes et 99% de la population sont couverts par un EPCI à fiscalité propre.
- Forces
Couverture du territoire : dans un département peuplé, comptant 745 communes.
La plupart des groupements sont au-dessus des seuils jugés critiques.
Dynamisme fiscal et financier : 12 communautés ont opté pour le régime fiscal de la TPU.
- Insuffisances
La priorité donnée, pendant toute une période, à la création de groupements au détriment du contenu et/ou de la pertinence du périmètre fait que certaines communautés ne sont pas en mesure d'être le moteur d'une intercommunalité de projets.
4 ou 5 communautés de communes sont des « coquilles vides » (non exercice des compétences).
Deux enclaves demeurent : Bois-Hérault, et Saint-Martin-Osmonville.

Propositions

- Objectifs
Rationalisation des périmètres des communautés de communes.
Emergence d'axes et de pôles majeurs (Basse-Seine, communauté urbaine rouennaise, une communauté de l'estuaire structurée, deux pôles majeurs renforcés : Dieppe et Fécamp).
- Réalisations possibles
Court terme : Extension de la CAR à l'Est ; fusion des CC qui forment le Pays de Caux-Vallée de la Seine, Port-Jérôme, Canton de Bolbec, Région Caux-Brotonne.
Moyen terme : Réduction du nombre de syndicats et prise de compétence par les EPCI à fiscalité propre.
Parallèlement et, sans doute, à plus long terme : Rapprochements et fusions pour structurer le département en 16 EPCI à fiscalité propre.